



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 62947

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les conclusions du rapport intitulé Pour une administration électronique citoyenne : méthodes et moyens de M. Thierry Carcenac, remis au Premier ministre en avril 2001. Dans ce rapport, il est proposé de : « faciliter la communication sur Internet sur les crises (pendant et après la crise), un site générique dédié à l'urgence pourrait être réalisé - par exemple sous le nom www.crisis.gouv.fr. Doté d'un système de gestion de contenu facilitant la prise en main et la mise en oeuvre par des personnels non informaticiens, il garantirait une information du public aussi rapide et facile que possible sur chaque crise. Les expériences du ministère de l'équipement, des transports et du logement (tempête, Erika, levoli Sun) et du ministère de l'agriculture (ESB) doivent permettre de créer un outil sous cocon adapté au traitement des crises à venir ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La France a connu récemment une série d'événements dramatiques qui ont suscité de nombreuses réactions légitimes d'inquiétude, de révolte ou de solidarité avec les victimes. A l'occasion de ces catastrophes, le grand public a exprimé un besoin aigu d'information et d'explication sur leurs causes, leurs conséquences ainsi que sur les décisions et les moyens mis en oeuvre par les pouvoirs publics pour remédier à ces graves difficultés. Certaines administrations ont ouvert des rubriques spécifiques sur leur site Internet pour répondre aux interrogations et aux attentes des citoyens : ministère de l'équipement, des transports et du logement : tempête 1999, naufrages de l'Erika et du levolu Sun ; ministère de l'agriculture : encéphalite spongiforme bovine ; préfecture de Haute-Garonne : catastrophe industrielle de Toulouse. Ces initiatives ont permis d'accroître sensiblement et judicieusement l'information sur les interventions des services de l'Etat à l'occasion des opérations de secours et ont favorisé une plus forte mobilisation de nos concitoyens. Une réflexion est en cours, au sein du service d'information du Gouvernement, sur l'opportunité de créer un site portail sur la gestion des crises, qui offrirait aux citoyens une plus grande lisibilité sur ces événements. Une orientation de cette nature soulève toutefois de redoutables difficultés organisationnelles, techniques et financières qui méritent d'être analysées avec précision. De surcroît, la mise à disposition d'un site unique requiert une architecture fonctionnelle appropriée à la gestion d'un volume important de données émanant de nombreux points du territoire. Elle suppose également l'affectation de ressources financières et en personnel suffisantes pour garantir les performances et la réactivité de ce serveur national.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62947

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État
Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3636

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1431